REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2546

Approbation d'une convention d'application entre la Ville de Lyon et l'Association Opéra National de Lyon au titre de l'année 2016

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur: M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE: 16 NOVEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL: 4 NOVEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 16 NOVEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE: 23 NOVEMBRE 2016

PRESIDENT: M. COLLOMB Gérard **SECRETAIRE ELU**: Mme HAJRI Mina

PRESENTS: M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. LE FAOU (pouvoir à M. GRABER), Mme FRIH (pouvoir à M. CUCHERAT), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT)

ABSENTS NON EXCUSES: M. BRAILLARD

2016/2546 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'APPLICATION ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION OPERA NATIONAL DE LYON AU TITRE DE L'ANNEE 2016 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 octobre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

1- L'Opéra National de Lyon constitue un pôle d'excellence, de création, de production et de formation dans les domaines lyrique, chorégraphique et musical. Ayant vocation à se situer parmi les grandes maisons d'opéra en France et en Europe, il bénéficie, depuis le 1^{er} janvier 1996, du label d'Opéra national accordé par le Ministère de la Culture et de la Communication.

Dans la continuité des précédents contrats (2006-2010, 2011-2015 et 2016-2018), vous avez, par délibération n° 2015/1495 du 28 septembre 2015, approuvé une convention d'objectifs entre l'Etat, la Région, le Département, la Ville de Lyon et l'Association Opéra National de Lyon. A cette convention était joint un tableau prévisionnel des subventions prévues par les différents partenaires de 2016 à 2018.

Pour les années d'application de la convention d'objectifs précitée, une partie de la subvention versée à l'Association Opéra National de Lyon est désormais inscrite en subvention d'investissement, cette dernière part couvrant les dépenses annuelles de petit investissement de l'Opéra. Cela est plus cohérent d'un point de vue comptable tant pour la Ville de Lyon que pour l'Association et n'a d'impact fiscal défavorable ni pour l'une ni pour l'autre. Son montant sera soumis à votre approbation chaque année.

Pour l'année 2016, la subvention s'est élevée à 6 735 104 € Trois acomptes ont d'ores et déjà été versés à l'Association Opéra National de Lyon pour un montant de 5 400 000 € Le solde de la subvention lui restant due s'élève à 1 335 104 €

Il vous est proposé de voter en investissement une somme de $200\,000 \leqslant$ qui se défalque du montant total de la subvention de fonctionnement restant due.

2- Cette année, l'Opéra a également sollicité la Ville de Lyon pour une aide exceptionnelle d'un montant de 220 000 €afin de pouvoir renouveler leur réseau d'interphonie, ce réseau de communication interne étant indispensable à l'exercice de l'activité artistique et scénographique.

L'Opéra de Lyon dispose d'un vaste réseau d'interphonie basé sur la technologie filaire et ultra haute fréquence (UHF). Cette installation initialement installée en 1993 est cruciale pour l'exploitation du site car elle doit permettre une communication fiable entre les différents métiers : cintriers, machinistes, régisseurs, services musicaux, accessoiristes... Ce système est aujourd'hui obsolète.

En effet, la technologie des équipements filaires et UHF (Ultra Haute Fréquence) de l'Opéra a atteint ses limites. Celui-ci ne peut plus évoluer alors que tous les métiers ne sont pas couverts par l'interphonie. Les équipements sont devenus difficiles et coûteux à maintenir. La qualité sonore des communications devient de moins en moins acceptable et il est à noter que les produits actuellement utilisés ne permettront pas de faire face aux modifications du plan de fréquence à nouveau impacté par le déploiement des réseaux TNT et de la téléphonie mobile.

Face à l'ensemble de ces problématiques, le renouvellement complet de l'interphonie doit être envisagé.

Aussi, il est proposé d'allouer une subvention de 420 000 € en 2016, comprenant l'aide exceptionnelle de 220 000 € pour renouveler le réseau d'interphonie.

Une convention d'application contenant les conditions et modalités de versement de cette somme est jointe au rapport.

Vu la délibération n° 2015/1495 du 28 septembre 2015 ;

Vu ladite convention;

Ouï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

- 1. La convention d'application susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association Opéra National de Lyon est approuvée.
 - 2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 3. La dépense correspondante de 420 000 € sera imputée sur la ligne budgétaire suivante : ligne de crédit 62084, nature 20421, fonction 311, chapitre 204, programme SOUTIENAC, opération MUSIQUAC.

(Et ont signé les membres présents) Pour extrait conforme, Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Georges KEPENEKIAN